

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-cinq octobre deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	10
Procurations	04

Absents : CARTIER Thierry, procuration à AUBERTIN Frédéric
HAVEN Barbara, procuration à MARTIN Bernard
HEN Gérard, procuration à YAHIAOUI Romuald
ISELER Isabelle, procuration à ZOLOTAREFF Céline
DOLISY Karine, excusée

Date de la convocation : 21 octobre 2024

Secrétaire de séance : BRUN Laëtitia

Compte rendu général de la séance du 25 octobre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2024 à l'unanimité
- ✓ accepte la création d'un poste d'adjoint technique permanent au service espaces verts et entretien des bâtiments communaux à temps non complet 16/35^{ème} à compter du 01 décembre 2024 afin de maintenir la qualité du service et de stabiliser les effectifs. Cet agent sera payé sur la base de la grille indiciaire de référence du grade d'adjoint technique.
- ✓ accepte de vendre à M. et Mme NISI Marcel, un délaissé de voirie d'une superficie approximative d'1 are devant leur propriété 8, rue du Kirchweg au prix de 3500 € de l'are, considérant que cette partie relève du domaine privé communal.
Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
Le prix de vente sera calculé sur la surface exacte délimitée par un certificat d'arpentage établi par un géomètre pour inscription au livre foncier de la parcelle nouvellement créée.
- ✓ **Considérant** la vétusté du club house du stade municipal et sa non-conformité à toutes les normes de sécurité et d'accessibilité ;
Considérant que pour assurer un accueil digne et sécurisé des utilisateurs il y a lieu de remplacer le bâtiment existant ;
à 8 voix pour (4 membres de l'ASH ne prennent pas part au vote : Barbara HAVEN absente, Patrick EGLOFF, Frédéric AUBERTIN et Thierry CARTIER) et 2 abstentions (Céline ZOLOTAREFF et ISELER Isabelle),
 - décide d'approuver les travaux de reconstruction d'un club house ;
 - décide d'approuver les demandes de subvention qui seront faites auprès de l'État, de la Région, du Département et de la F.A.F.A. ;
 - décide d'approuver le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET					
DEPENSES		RECETTES			
POSTES	MONTANT ESTIMATIF (en € HT)	NATURE	POURCENTAGE DE SUBVENTION	MONTANT (€)	
DEMOLITION PREPARATION	28 410,00 €	Subvention Etat DETR/DSIL	20%	22 650,00 €	S
BATIMENT MODULAIRE	84 841,02 €	Subvention Conseil Régional	10%	11 325,00 €	S
		Subvention C.D. 57	20%	22 650,00 €	S
		Autres : F.A.F.A.	10%	11 325,00 €	S
		Autofinancement	40%	45 301,02 €	
TOTAL	113 251,02 €			113 251,02 €	

- ✓ décide (à 12 voix pour et deux abstentions) de verser une subvention de 200 € à l'association « La garçonne, le repère des passionnés » qui porte le projet à vocation humanitaire de Mlle Roxane DABROWICZ et de M. Mattéo ROCH de participer au 4L TROPHY au mois de février 2025
- ✓ accepte la sortie de la commune du SI2E à compter du 31 décembre 2024, compte tenu de résultat de l'étude d'impact présenté
- ✓ prend acte du rapport d'activités de la CASAS 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 mn.

Pour extrait conforme
le 31/10/2024

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald